

2010 ECOLO

----- Message d'origine -----

**De:** ECOLO SF <ECOLO.SF@ECOLO.BE>

**Date:** Mon, 31 May 2010 18:48:59 +0200

**Sujet:** RE : Lettre ouverte

**À:** jean-marie.demaret@unact.org

Monsieur le Président,

Nous avons pris bonne connaissance de votre lettre ouverte qui dénonce l'influence sur la criminalité armée qu'aurait eue la loi sur les armes, telle qu'entrée en vigueur en 2008 après ses modifications successives.

Nous sommes satisfaits de constater que l'UNACT accorde aujourd'hui une importance plus grande à la gravité de la criminalité avec des armes à feu et à l'urgence d'en juguler la circulation. Votre prédécesseur, M. Demeyere, et vous-même vous souvenez certainement que les parlementaires Ecolo-Groen ont dénoncé les corrections introduites en 2008. Pour nous, elles étaient non seulement contraires aux obligations européennes sur plusieurs points, notamment en prévoyant une détention illimitée dans le temps, sans motif légitime, moyennant une neutralisation réversible, ... Mais elles étaient surtout une manière de rendre la loi inopérante en la truffant d'exceptions.

Parallèlement, la mise en œuvre a été considérablement gênée par les recours et appels au boycott, sans parler des anathèmes lancés contre les partis durant la campagne électorale 2007.

Vous en arrivez vous aussi au constat que ces difficultés de mises en œuvre sont aujourd'hui kafkaïennes et qu'il est urgent que les prochains ministres de la justice et de l'intérieur agissent de manière cohérente et coordonnée. Bien-sûr, cela coûte et la police a d'autres priorités. Nous dénoncions d'ailleurs en 2008 l'abaissement des redevances qui ne permettent pas de couvrir les coûts de gestion du contrôle des armes, alors qu'il s'agit d'une activité récréative qui ne concerne qu'une part de la population.

Comme vous le relevez, les drames liés aux armes à feu n'ont pas diminué, bien au contraire, qu'il s'agisse d'armes interdites issues de réseaux de trafic international ou d'armes détenues légalement, comme dans le drame d'Uccle. Pour ces dernières, la loi Onkelinx a clairement manqué son objectif. Pour répondre à votre question précise : oui, Ecolo veut remettre la législation belge en conformité avec ses obligations européennes et internationales. La détention d'armes à feu doit être strictement limitée aux personnes qui justifient d'un motif légitime réel (chasseurs, tireurs sportifs, musées, professionnels). Une fois le motif légitime disparu, l'arme doit être conservée auprès d'une autorité ou désactivée de manière irréversible.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Sarah Turine  
*Co-présidente d'Ecolo*

---

**De :** Jean-Marie Demaret [mailto:jean-marie.demaret@unact.org]

**Envoyé :** mardi 11 mai 2010 15:27

**À :** Info

**Objet :** Lettre ouverte

Bonjour,

Auriez-vous l'obligeance de prendre connaissance de la lettre ouverte en pièce jointe, svp

Merci

Sincères salutations

J.M. Demaret

Unact asbl